



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE ORDINAIRE
MERCREDI 8 MAI 2024 À 20 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 8 mai 2024 à 20 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Linda Audet
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain

Absences :

M. le conseiller Pierre-Yves Baril
Mme la conseillère Violaine Audet

Sont également présentes :

Mme Anne Audet, greffière et directrice générale adjointe
Mme Anik Racicot, directrice générale (en vidéoconférence)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

24-05-120

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

24-05-121

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des séances mentionnées en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les procès-verbaux des séances mentionnées en titre tels que rédigés.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-05-122

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS D'AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Imen Nsiri

Commis secrétaire-réceptionniste 12 am
Commis secrétaire TP, urb. et dév. économique (formation)..... 29 et 30

Manon Mongeau

Secrétaire loisirs, culture et vie communautaire.....(1^{er} au 5), (8 au 12), (15 au 17), (22 au 26), 29, 30

Élise Biancamano

Commis secrétaire-réceptionniste (2 au 11), (15 au 26)

Marie-Claude Perron

Secrétaire loisirs, culture et vie communautaire (formation) (8 au 12), (15 au 17)

Secrétaire loisirs, culture et vie communautaire 18 et 19

Préposée à la bibliothèque (formation)(23 au 27)

Commis secrétaire-réceptionniste (formation).....29

Rija Randriambololona

Opérateur-concierge..... 7, 13, 16 et 20

Alain Côté

Opérateur-concierge (formation)(22 au 30)

Dany Cadieux

Journalier et opérateur de machinerie(1^{er} au 30)

Carole Corriveau

Préposée au bar/restaurant/quilles (4 au 7), (11 au 20)

Diane Perron

Préposée au bar/restaurant/quilles4

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

24-05-123

EMBAUCHE DE MME MONIQUE DIOTTE AU POSTE DE PRÉPOSÉE-SUPERVISEURE CAMPING-PLAGE-PISTE CYCLABLE POUR LA SAISON ESTIVALE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a besoin d'un préposé-superviseur camping-plage-piste cyclable pour la saison estivale 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a publié l'offre d'emploi du poste en mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Monique Diotte a signifié son intérêt pour ce poste saisonnier ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Monique Diotte satisfait aux exigences du poste de préposé-superviseur camping-plage-piste cyclable pour la saison estivale 2024;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Monique Diotte à titre de préposée-superviseure camping-plage-piste cyclable à compter du 15 mai 2024 pour la prochaine saison estivale selon un horaire variable de 40 heures par semaine, au taux horaire de 28,52 \$, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.

24-05-124

EMBAUCHE DE M. ALAIN CÔTÉ À TITRE DE SALARIÉ À L'ESSAI AU POSTE D'OPÉRATEUR-CONCIERGE - SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir l'embauche de personnel pour effectuer le remplacement du personnel régulier ou pour surcroît de travail pour le Service des loisirs, culture et vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures au poste d'opérateur-concierge au Service des loisirs, culture et vie communautaire, conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Côté a déposé sa candidature et qu'il possède l'expérience et les qualifications requises ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection en recommande son embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de M. Alain Côté à titre de salarié à l'essai au poste d'opérateur-concierge au Service des loisirs, culture et vie communautaire à compter du 22 avril 2024, au taux horaire de 31,96 \$, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.

24-05-125

EMBAUCHE DE MME RAPHAËLLE TURCOTTE AU POSTE DE COORDONNATRICE DES ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon procède annuellement à l'embauche d'une coordonnatrice des étudiants pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Raphaëlle Turcotte a manifesté son intérêt à pourvoir le poste de coordonnatrice et qu'elle a toutes les compétences requises ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Raphaëlle Turcotte au poste de coordonnatrice des étudiants pour la saison estivale 2024 à compter du 27 mai 2024, à raison de 40 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 22,17 \$.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-05-126

**EMBAUCHE DE M. SIMON ROBERGE AU POSTE DE COORDONNATEUR DES ÉTUDIANTS
POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA SAISON ESTIVALE 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon procède annuellement à l'embauche d'un coordonnateur des étudiants pour le Service des travaux publics pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE M. Simon Roberge a manifesté son intérêt à pourvoir le poste de coordonnateur et qu'il a toutes les compétences requises ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de M. Simon Roberge au poste de coordonnateur des étudiants pour le Service des travaux publics pour la saison estivale 2024 à compter du 2 mai 2024, à raison de 40 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 23,67 \$.

24-05-127

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS D'AVRIL 2024 TOTALISANT 547 005,58 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois d'avril 2024 ;

Bordereau des chèques

Chèques 22014 à 22018 inclusivement

Pour la somme de : 3 299,10 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 506083 à 506207 inclusivement

Pour la somme de : 228 808,87 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : 506123

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 7583 à 7636 inclusivement

Pour la somme de : 190 613,98 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 13 à 16 inclusivement

Pour la somme de : 124 283,63 \$

Grand total : 547 005,58 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois d'avril 2024 totalisant 547 005,58 \$.



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

24-05-128

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS D'AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 30 avril 2024.

24-05-129

APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE D'AVRIL 2024 TOTALISANT 315 \$

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE pour la période d'avril 2024, il y a lieu d'approuver le remboursement des déplacements et de représentation autorisés de :

M. Denis Lemoyne

Oujé-Bougoumou, 19 avril 2024, voiture

Rencontre avec la ministre du MRNF 315 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacement et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.

24-05-130

TRANSFERT DU SOLDE DU SURPLUS AFFECTÉ AUX IMMOBILISATIONS 2024 - CHÂTEAU D'EAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'analyse des budgets de fonctionnement et d'investissements, des surplus affectés ainsi que du surplus non affecté ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transférer le solde de 275 444,70 \$ du compte budgétaire « Surplus affecté Château d'eau » au compte budgétaire d'immobilisations 2024 « Station eau potable et château d'eau », soit :

- Budget n° 59 13123 000 - « Surplus affecté Château d'eau »
- Budget n° 23 05003 726 - « Station eau potable et château d'eau »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le transfert du solde de 275 444,70 \$ du compte budgétaire « Surplus affecté Château d'eau » au compte budgétaire d'immobilisations 2024 « Station eau potable et château d'eau ».



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-05-131

**NOMINATION DES MEMBRES ET RESPONSABLES DE MISSION DE L'ORGANISATION
MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (OMSC)**

CONSIDÉRANT QUE les mesures de préparation aux sinistres mises en place doivent être consignées dans un plan de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT l'importance de désigner des directeurs et responsables de mission des opérations de sécurité civile en cas de sinistre ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des membres et responsables de mission de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE DÉSIGNER les personnes suivantes pour prendre en charge les opérations de coordination des mesures, actions et services de la sécurité civile, lors de déclenchement des mesures d'urgence :

Guy Lafrenière

Maire et porte-parole

Denis Lemoyne

Porte-parole substitut

Anik Racicot

Coordonnatrice de l'Organisation municipale de la sécurité civile

Jacques Trudel

Coordonnateur adjoint de l'Organisation municipale de la sécurité civile

Responsable de mission - Transport et Voirie

Michel Lévesque

Responsable de mission substitut - Transport et Voirie

Yan Dupuis

Directeur du Service sécurité incendie

Coordonnateur de site

Responsable de mission - Secours aux personnes et protection des biens

Opérations incendie et sauvetage

Luc Boutin

Directeur adjoint du Service sécurité incendie

Responsable de mission substitut - Secours aux personnes et protection des biens

Opérations incendie et sauvetage

Steve Touchette

Responsable de mission substitut - Secours aux personnes et protection des biens

Opérations recherche en forêt et noyade

Anne Audet

Responsable de mission - Communications



N° de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

Pascal Frenette

*Secrétaire de l'Organisation municipale de la sécurité civile
Mise en œuvre et suivi du plan municipal de la sécurité civile
Responsable de mission substitut – Communications*

Nathalie Chouinard

Responsable de mission – Administration

Kim Deschênes

Soutien administratif, missions Administration et Communications

Karine Lafrenière

Responsable de mission – Services aux sinistrés

Audrey Gauthier-Dubuc

Responsable de mission substitut (1) – Services aux sinistrés

Stacy-Ann Oliver

Responsable de mission substitut (2) – Services aux sinistrés

24-05-132

OCTROI DU CONTRAT DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX SOUTERRAINES DU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE (LEET) À LA FIRME WSP CANADA INC. POUR 2024 - 20 518 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise par WSP Canada inc. pour le suivi environnemental des eaux souterraines du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette firme effectue le suivi depuis plusieurs années et que les travaux sont réalisés à notre entière satisfaction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat du suivi environnemental des eaux souterraines du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) pour l'année 2024 à la firme WSP Canada inc. pour la somme de 20 518 \$ avant taxes.

24-05-133

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES (CRSSBJ) DANS LE CADRE DU FONDS « PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE » POUR L'INSTALLATION D'UNE FONTAINE AVEC REMPLISSEUR DE BOUTEILLE D'EAU

CONSIDÉRANT QU'au centre communautaire, aucun endroit n'est accessible pour les usagers du centre, dont particulièrement les jeunes qui pratiquent un sport ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une fontaine avec remplisseur de bouteille d'eau aiderait à diminuer l'utilisation de bouteille de plastique à usage unique et permettrait à toute la population d'avoir accès à de l'eau gratuitement ;



**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

N° de résolution

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une demande d'aide financière auprès du Centre régional de santé et des services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ) dans le cadre du fonds « Promotion de l'activité physique » (n° 174120) pour ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER Mme Audrey Gauthier-Dubuc, responsable de l'Urbanisme, à déposer une demande d'aide financière auprès du Centre régional de santé et des services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ) dans le cadre du fonds « Promotion de l'activité physique » pour l'installation d'une fontaine avec remplisseur de bouteille d'eau et à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

24-05-134

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « MISE À NIVEAU DU THÉÂTRE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite réaliser le projet de mise à niveau du théâtre du centre communautaire estimé à 44 184,04 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications dispose d'un programme d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations ;

CONSIDÉRANT QUE le théâtre du centre communautaire doit être mis à niveau pour répondre aux besoins grandissants des artistes qui se produisent sur notre scène ;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux besoins des artistes, il faut mettre à jour le système de son et changer le revêtement de sol ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande d'aide financière de 35 347,23 \$ dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet « mise à niveau du théâtre du centre communautaire » ;

D'ASSUMER une part estimée à un minimum de 8 836,81 \$ dans la réalisation du projet et d'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet ;

DE MANDATER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-05-135

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2024-03 POUR LE PRÉCHAT D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE EN ACIER VITRIFIÉ (GFS) D'UNE CAPACITÉ DE 1 450 M³ AVEC DÔME GÉODÉSIQUE EN ALUMINIUM ET ACCESSOIRES (OU ÉQUIVALENT) - 1 480 000 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE le 29 mars 2024, la Ville de Lebel-sur-Quévillon a publié un avis d'appel d'offres pour le préachat d'un réservoir d'eau potable en acier vitrifié (GFS) d'une capacité de 1 450 m³ avec dôme géodésique en aluminium et accessoires (ou équivalent) ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 30 avril 2024 à 14 h 5, un seul soumissionnaire a répondu à notre demande, soit :

Construction Aquabec inc.
3055, Saint-Martin Ouest, suite T500
Laval (Québec) H7T 0J3

Prix soumis avant taxes 1 480 000 \$

TPS : 74 000 \$

TVQ : 147 630 \$

Prix avec taxes : 1 701 630 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en conformité avec les règles et normes du programme PRIMEAU 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de l'appel d'offres LSQ-2024-03 pour le préachat d'un réservoir d'eau potable en acier vitrifié (GFS) d'une capacité de 1 450 m³ avec dôme géodésique en aluminium et accessoires (ou équivalent) au seul soumissionnaire conforme, soit Construction Aquabec inc. pour la somme de 1 480 000 \$ avant taxes, et ce, selon les conditions spécifiées au document d'appel d'offres ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

24-05-136

VENTE DE RÉSIDUS DE TERRAIN SITUÉS À L'ARRIÈRE DU 1122, BOULEVARD INDUSTRIEL À FORESTERIE F.B. (9315-5604 QUÉBEC INC.)

CONSIDÉRANT QUE Foresterie F.B. (9315-5604 Québec inc.) a déposé une demande d'achat de terrain pour acquérir les résidus de terrain situés à l'arrière de leur propriété du 1122, boulevard Industriel (lots 6 096 847 et 6 096 849) d'environ 20 m de largeur par 70,7 m de longueur ;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la soumission le jeudi 21 mars 2024, conformément à politique de vente des terrains ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

CONSIDÉRANT QUE le prix offert est de 6,40 \$/m² et qu'un dépôt de garantie de 10 % de la valeur demandée pour des résidus de terrain en zone industrielle a été déposé ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) favorable à la vente des résidus de terrain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER la vente de résidus de terrain situés à l'arrière du 1122, boulevard Industriel, soit les lots 6 096 847 et 6 096 849, à Foresterie F.B. (9315-5604 Québec inc.) pour la somme de 9 053 \$ taxes en sus ;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient payés par l'acquéreur ;

QUE les conditions prévues à la Politique de vente de terrain de la Ville de Lebel-sur-Quévillon soient inscrites au contrat de vente ;

QU'une clause d'interdiction de vendre les résidus de terrain séparément sans autorisation de la Ville soit inscrite au contrat ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir leur représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

24-05-137

VENTE DE RÉSIDUS DE TERRAIN SITUÉS À L'ARRIÈRE DU 1124, BOULEVARD INDUSTRIEL À VINCENT ROUSSEAU TRANSPORT INC. (9012-1666 QUÉBEC INC.)

CONSIDÉRANT QUE Vincent Rousseau Transport inc. (9012-1666 Québec inc.) a déposé une demande d'achat de terrain pour acquérir les résidus de terrain situés à l'arrière de leur propriété du 1124, boulevard Industriel (lot 6 096 845) d'environ 20 m de largeur par 56,39 m de longueur ;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la soumission le jeudi 21 mars 2024, conformément à politique de vente des terrains ;

CONSIDÉRANT QUE le prix offert est de 6,40 \$/m² et qu'un dépôt de garantie de 10 % de la valeur demandée pour des résidus de terrain en zone industrielle a été déposé ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) favorable à la vente des résidus de terrain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la vente de résidus de terrain situés à l'arrière du 1124, boulevard Industriel, soit le lot 6 096 845, à Vincent Rousseau Transport inc. (9012-1666 Québec inc.) pour la somme de 7 220 \$ taxes en sus ;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient payés par l'acquéreur ;



N° de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

QUE les conditions prévues à la Politique de vente de terrain de la Ville de Lebel-sur-Quévillon soient inscrites au contrat de vente ;

QU'une clause d'interdiction de vendre les résidus de terrain séparément sans autorisation de la Ville soit inscrite au contrat ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir leur représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

24-05-138

DEMANDE D'OBTENTION D'UN DÉCRET ADMINISTRATIF AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR UN ACTE DE RENONCIATION À CERTAINES OBLIGATIONS ET CONDITIONS DANS LE DOSSIER DE L'AÉRODROME MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE Sa Majesté a conclu le 30 mars 1966 une Entente de contribution avec l'entreprise Domtar visant un bloc de terrain destiné exclusivement à des fins d'aéroport et dans laquelle des conditions et obligations y étaient prévues ;

CONSIDÉRANT QUE le 2 novembre 1982, Domtar a cédé par acte de donation le terrain et les infrastructures de son aéroport à la Ville de Lebel-sur-Quévillon et qu'aux termes de cet acte, la Ville s'est engagée à respecter toutes les conditions et restrictions inscrites à l'Entente de contribution précitée ;

CONSIDÉRANT QUE Sa Majesté a consenti à ladite donation et à la cession des droits de l'entreprise Domtar lors d'un acte de consentement signé par le ministre des Transports le 13 avril 1983 et portant le numéro 116 619 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire développer et diversifier son économie locale et que les conditions inscrites à l'Entente constituent un frein aux projets de développement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

DE PRÉSENTER une demande auprès du gouvernement du Québec pour obtenir un décret administratif afin d'exonérer la Ville de Lebel-sur-Quévillon à certaines conditions associées à l'Entente du 30 mars 1966 et de conclure cet accord ;

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique ;

QUE la directrice générale et le maire, ou en cas d'incapacité d'agir leurs représentants légaux, soient autoriser à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution
24-05-139

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2024-2029

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2024-2029 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

DE JOINDRE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de mandater celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029 ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir leur représentant légal, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long ;

QUE selon la loi, la Ville accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

24-05-140

APPUI À LA PROPOSITION DE FORMATION SUR LES FEUX DE FORÊT DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN FORESTERIE (CERFO)

CONSIDÉRANT QUE les feux de forêt de l'été 2023 ont exercé une pression énorme sur les communautés et les élus municipaux, mettant en évidence la nécessité de renforcer nos capacités de prévention et d'intervention face à de tels événements ;

CONSIDÉRANT l'importance de prendre des mesures proactives pour améliorer la résilience de notre communauté face aux incendies de forêt, en investissant dans la formation et le renforcement des compétences de nos citoyens et intervenants municipaux ;

CONSIDÉRANT la proposition de formations présentée par le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO) sur les feux de forêt, dans le cadre de l'Initiative pour un avenir résilient face aux incendies de forêt du gouvernement du Canada, visant à fournir des connaissances et des outils pratiques afin de mieux outiller les élus et la population en général face aux risques et conséquences associés aux feux de forêt ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'APPUYER la proposition de formation sur les feux de forêt du Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO) dans le cadre de l'Initiative pour un avenir résilient face aux incendies de forêt du gouvernement du Canada.

24-05-141

APPUI AU GROUPE MINIER WINDFALL DANS LE CADRE DE LEUR PROJET DE COMPLÉTER LA CONSTRUCTION DE LEUR BÂTIMENT SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a été durement touchée par les feux de forêt et plus récemment par la fermeture temporaire de la scierie Comptois de Produits forestiers Résolu ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Minier Windfall souhaite compléter la construction de leur bâtiment situé au 2014, rue de la Place Lebel afin d'y installer de nouvelles opérations minières ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite revitaliser son parc Industriel et que le projet présenté par le Groupe Minier Windfall concorde avec les orientations de la Ville en matière de développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à l'expansion et à la diversification du parc industriel de la Ville, renforçant ainsi sa position en tant que pôle industriel de premier plan ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est un investissement majeur qui aura un impact positif significatif sur la communauté de Lebel-sur-Quévillon, en créant des emplois locaux et en stimulant l'économie locale et régionale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'APPUYER le Groupe Minier Windfall dans le cadre de leur projet de compléter la construction de leur bâtiment situé dans le parc Industriel pour l'installation de nouvelles opérations minières ;

D'APPUYER le Groupe Minier Windfall pour le dépôt de toutes demandes de subvention auprès des instances concernées afin de favoriser la concrétisation de ce projet.

24-05-142

APPUI À LA CANDIDATURE DE MME STACY-ANN OLIVER AU PRIX DU CONSEIL DES ARTS ET LETTRES DU QUÉBEC - ARTISTE DE L'ANNÉE AU NORD-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon reconnaît l'apport considérable de Mme Stacy-Ann Oliver à l'effervescence culturelle locale et régionale tant à titre d'employée municipale que d'artiste professionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon expose fièrement une œuvre d'art public de Mme Stacy-Ann Oliver à l'extérieur du centre communautaire, et ce, de façon permanente ;



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon, en concordance avec sa Politique culturelle, souhaite soutenir les artistes professionnels dans leur développement ;

CONSIDÉRANT QUE par ses projets artistiques, Mme Stacy-Ann Oliver fait rayonner notre municipalité au niveau régional et provincial ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'APPUYER la candidature de Mme Stacy-Ann Oliver comme artiste de l'année au Nord-du-Québec au Prix du Conseil des arts et des lettres du Québec.

24-05-143

FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE ET GALA 2024

CONSIDÉRANT QUE s'est tenu le 20 avril dernier le spectacle de patinage artistique annuel ainsi que le souper Gala 2024 organisés par le Club de patinage artistique de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE plus d'une centaine de personnes sont venues encourager les jeunes patineurs et patineuses lors du spectacle ainsi que prirent part au souper Gala ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de cet événement a requis le travail et l'implication de nombreux membres et bénévoles pour faire de celui-ci un franc succès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'EXPRIMER ses plus vifs et sincères remerciements au comité organisateur du Club de patinage artistique de Lebel-sur-Quévillon ainsi qu'aux bénévoles qui ont contribué à la réussite du spectacle annuel de patinage artistique ainsi que du souper Gala 2024 et de féliciter les jeunes patineurs et patineuses pour leurs excellentes performances.

24-05-144

FÉLICITATIONS AU CENTRE MUSICAL FA-MI-LA POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE DE DANSE ANNUEL

CONSIDÉRANT QUE le spectacle de danse organisé par le Centre musical Fa-Mi-La de Lebel-sur-Quévillon a eu lieu le 13 avril dernier sous le thème du cinéma ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de cet événement a requis le travail et l'implication de nombreux membres et bénévoles pour faire de celui-ci un franc succès ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accorde une grande importance à la promotion du sport et de l'activité physique des jeunes Quévillonnais et Quévillonnaises ;



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vives et sincères félicitations au comité organisateur du Centre musical Fa-Mi-La ainsi qu'aux bénévoles et aux participants et participantes qui ont contribué à la réussite du spectacle de danse annuel Fa-Mi-La.

INSCRIPTION DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois d'avril 2024.

INSCRIPTION DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois d'avril 2024.

INSCRIPTION RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois d'avril 2024.

INSCRIPTION PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 2 citoyens présents dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Situation du réservoir d'eau
- Vente de terrain, aéroport
- Travaux sur la Route 113 (Senneterre – Chibougamau)

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-05-145

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**


CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain appuyé par
Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :**

QUE la séance soit et est levée à 20 h 53.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 24-05-120 à 24-05-145 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 9^e jour du mois de mai 2024.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière